

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Bureau d'enquêtes et d'analyses
pour la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 10 avril 2014 portant délégation de signature à certains agents
du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile**

NOR : DEVA1408777S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile,
Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 711-1 et R. 711-7 ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu l'arrêté du 19 décembre 2013 portant nomination du directeur du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Bachelier, secrétaire générale, à l'effet de signer toute convention et tout marché, à l'exception des conventions et marchés d'un montant supérieur à 90 000 € (HT).

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, toute convention et tout marché d'un montant inférieur à 50 000 € (HT) à :

M. Christophe Ménez, chef du département technique.
Mme Martine Del Bono, chef du département de l'information et de la communication.
Mme Hélène Bontems, chef de la division de la gestion financière et du contrôle de gestion.
M. Patrick Gionti, chef de la division de la logistique.
M. Brahim Hanbli, chef du pôle des moyens généraux.

Article 3

La décision du 2 janvier 2014 portant délégation de signature à certains agents du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité aérienne est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 avril 2014.

Le directeur du BEA,
R. JOUTY